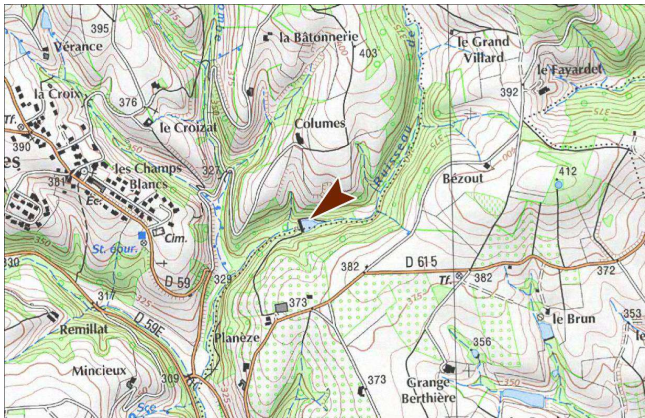



Volet	code ETU	Approfondissement des connaissances et études complémentaires
Objectif Contrat	code ETU1	Etudes préalables à travaux de génie civil
Action	code ETU1.4	Restauration de la continuité écologique sur le bassin versant du Bassenon : étude-diagnostic pour l'aménagement de la retenue de Columes
Localisation de l'action		
Retenue de Columes (BV du Bassenon : communes des Haies et Tupin et semons)		
		
Descriptif de l'action		
<p>Etude préliminaire (technique et juridique) en vue d'aménager (voir de supprimer) la retenue de Columes (volume de 10 000 m3), construite sur le ruisseau de Bassenon fin des années 80 par le GAEC des Vergers de Planeze et utilisée actuellement par ce dernier comme réserve d'eau afin d'irriguer une quinzaine d'hectares en arboriculture.</p> <p>Cette étude permettra d'étudier la faisabilité technique, et financière de différents scénarii. Ces derniers auront à prendre en compte la dimension socio-économique avec le besoin du GAEC pour l'irrigation. En effet la suppression de la retenue est conditionnée à la mise en place d'une solution alternative pour l'irrigation (connexion au réseau d'eau potable ou création d'une retenue en conformité qui ne constitue pas un obstacle sur la trame bleue) qui a commencé à être discutée avec les acteurs locaux (collectivités). Quel que soit le scénario retenu (maintien de la retenue avec aménagement permettant la continuité écologique ou suppression de la retenue), il sera veillé à mettre en place un système d'irrigation « goutte à goutte » qui permettrait de réduire environ de moitié le volume d'eau consommée (environ 40 000 litres/an actuellement).</p> <p>Au moment de la rédaction de la fiche-action (mars 2014), un travail concerté entre l'ensemble des parties prenantes (GAEC, Chambre d'agriculture 69, Syndicat d'irrigation, DDT 69, ONEMA, Fédération de Pêche 69, PNR Pilat, collectivités) est en cours afin de définir une stratégie d'action. En ce qui concerne le portage de l'étude, la Fédération de Pêche a été pressentie pour assurer la maîtrise d'ouvrage ; mais ce positionnement peut être ajusté en fonction de l'évolution du contexte (résultats de l'ETU 1.4 notamment)</p> <p>L'enjeu de cette étude est d'autant plus fort que le Bassenon a été classé en liste 2 «de sa source au ruisseau des Haies », ce qui implique l'obligation de rétablissement de la continuité écologique au droit de la retenue à l'échéance de septembre 2018.</p> <p>Pour information, le bassin versant du Bassenon n'a pas fait l'objet d'une étude « volumes prélevables » au moment de la rédaction de la fiche-action.</p> <p>L'étude préliminaire comportera également un diagnostic écologique du site (sachant que des espèces patrimoniales (amphibiens...) ont pu s'installer au niveau de la retenue) ; en fonction des résultats du diagnostic, des propositions de génie écologique (mesures compensatoires...) seront élaborées.</p>		

Enjeu trame écologique (SRCE)

Cette action concerne un axe prioritaire SRCE

Indicateurs de suivi

Réalisation de l'étude

Durée estimée

2014

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018
Etude				

Coût de l'opération

	2014	2015	2016	2017	2018	Montant	€ TTC	
Etude diagnostic	10 000					10 000	€ TTC	
Fonctionnement	10 000					10 000	€ TTC	
Total	10 000					10 000	€ TTC	0% de coût interne

Maître d'ouvrage

Fédération de Pêche 69 (dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage)

Plan de financement envisagé

	%	Investissement	%	Fonctionnement	Total (€ TTC)
FEDER			50	5 000	5 000
Agence de l'eau RMC			50	5 000	5 000
Total (€ TTC)			100	10 000	10 000

Version : 7 avril 2014